

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 8 avril 2020, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la situation de la COVID-19 – Report de la date d'augmentation des tarifs de stationnement sur rue sur le réseau de voirie artérielle au 2 juillet 2020 (6)

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 14 avril 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat